



AFFCE

Association des Françaises et Français des institutions
communautaires et européennes

Charte de l'AFFCE pour la protection des données à caractère personnel

Le présent document présente l'application, par l'Association des Françaises et des Français des Institutions Communautaires et Européennes (AFFCE), du règlement général sur la protection des données (RGPD) n° 2016/679 du 27 avril 2016¹, entré en vigueur le 25 mai 2018

Il s'agit d'assurer la mise en conformité des activités de l'AFFCE avec le RGPD (règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données). Par la présente charte, l'AFFCE explicite la manière dont elle assure le traitement des données personnelles. Ce dernier est assuré, conformément à la loi, dans un esprit de transparence, de licéité, et de loyauté. L'objectif est de minimiser les données collectées et ce, dans le respect du consentement des personnes concernées (Considérant 39 et article 9 du RGPD).

I- Responsable des traitements

L'AFFCE est une association de droit français², dotée d'un centre d'opération à Bruxelles (Belgique), représentée par son Président ou son Secrétaire général.

II- Destinataire

L'AFFCE, association de droit français.

III- Délégué à la protection des données

Le webmaster de l'AFFCE.

IV- Registre de traitement des données

L'AFFCE compte moins de 250 employés. Conformément à l'art. 30 par. 5, point d) du RGPD, le registre de traitement n'est pas obligatoire.

¹ JOUE L 119, 4.5.2016, p. 1.

² Elle a été déclarée à la sous-préfecture de Dunkerque, le 12 juin 2006. Cf. Site web: <http://www.affce.eu/lassociation/statuts-et-r%C3%A8glements-int%C3%A9rieurs>

Les données collectées ou détenues par l'AFFCE proviennent de diverses sources. Certaines ont été collectées directement auprès des personnels de l'UE de nationalité française; d'autres peuvent avoir été collectées dans le respect de la réglementation applicable, lorsque les personnels de l'UE de nationalité française échangent avec l'AFFCE, par exemple dans le cas d'activités organisées par notre association. Certaines peuvent provenir de sources accessibles au public.

Nous n'utilisons vos données à caractère personnel que si vous y avez consenti ou que cette utilisation repose sur l'un des fondements juridiques prévus par la loi. Dans les limites et conditions de ladite loi, vous disposez de droit eu égard aux données collectées tel que repris sous l'annexe I et II de la présente charte.

Certains des liens présents sur notre site Internet peuvent vous rediriger vers des sites web n'appartenant pas à l'AFFCE. Ceux-ci sont dotés de leurs propres politiques ou chartes de confidentialité ou de protection des données qui peuvent différer des nôtres : il vous appartient d'en prendre connaissance.

V- Traitements des données gérées par l'AFFCE

- Gestion des membres et des cotisations, y compris les domiciliations bancaires (cf. annexe I);
- Gestion des listes pour la revue et les Communications de l'AFFCE (cf. annexe II).

VI- Analyse d'impact

L'AFFCE ne pratique ni marketing direct, ni prises de décision automatisée, ni profilage.

Conformément à l'art. 35 du RGPD, les traitements décrits n'étant pas susceptibles d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes physiques, il n'est pas procédé à une analyse d'impact relative à la protection des données.

Annexe I:



AFFCE

Association des françaises et français des institutions
communautaires et européennes

Mise en conformité avec le RGPD: description du traitement, Gestion des membres de l'AFFCE

Responsable du traitement : AFFCE, association de droit français.

Destinataire : AFFCE exclusivement.

Finalités du traitement

Le processus a pour finalités:

1. De tenir la comptabilité légale de l'AFFCE, conformément au statut;
2. De tenir à jour la liste des membres de l'AFFCE;
3. De gérer les cotisations, faire les rappels de cotisation et déterminer les droits statutaires des membres, en particulier de leur droit de voter et être élus;
4. De gérer les domiciliations bancaires.

Mesures de sécurité

Les données personnelles traitées par l'AFFCE ne sont en aucun cas transmises à d'autres destinataires, ni avec, ni sans contrepartie financière. Les personnes ayant besoin de connaître ces données signent un accord de confidentialité³ et s'engagent sur des chartes déontologiques. Ce traitement n'est pas sous-traité.

Catégories de personnes concernées

Fonctionnaires et agents des Institutions européennes et autres organismes internationaux, actifs ou retraités, de nationalité française et/ou sympathisants

Catégories de données à caractère personnel

Les données gérées sont :

- Identité personnelle (nom et prénom);
- Adresses courriel professionnelles et/ou privées;

³ <http://www.affce.eu/lettres/information-pratique-cotisation>

- Adresses postales

- Domiciliation bancaire (Mandat et compte bancaire, compte paypal, ..).

Base légale : article 6(a) ; 6(c) ; 6(f) ; article 9.2(d) du RGPD

La fourniture des données est à caractère contractuel. La personne concernée est tenue de fournir ces données à caractère personnel pour la bonne gestion de l’AFFCE. A défaut, son adhésion sera sans effet ou mal gérée.

Droits relatifs à vos données personnelles⁴

La personne dispose d’un droit d’information, d’accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles la concernant. Elle dispose également d’un droit d’opposition au traitement de ses données, pour des motifs légitimes. Pour exercer ses droits, l’utilisateur doit adresser un courriel au webmaster (affce@ec.europa.eu) en accompagnant sa demande d’une copie d’un titre d’identité signé⁵.

La démission de l’AFFCE peut être présentée à tout moment. Elle doit être notifiée par écrit au Président de l’association ou/et au secrétaire général.

Réclamation auprès d’une autorité de contrôle ou recours juridictionnel

CNIL⁶, 3 Place de Fontenoy - 75334 Paris CEDEX 07, France. La personne peut introduire une réclamation auprès de cette Autorité. La personne peut introduire et à un recours juridictionnel devant les tribunaux français.

⁴ Art. 15 à 21, RGPD sauf le 20

⁵ Après vérification, les données en question, incluant les données qui font l’objet de la suppression, seront effacées dans les délais prévus.

⁶ <https://www.cnil.fr/>

Annexe II



AFFCE

Association des françaises et français des institutions
communautaires et européennes

Mise en conformité avec le RGPD: description de traitement Gestion des listes de diffusion de l'AFFCE

Responsable du traitement : AFFCE

Destinataire : AFFCE exclusivement

Finalités du traitement

Le processus a pour finalités:

1. De tenir à jour les listes de diffusion utilisées pour envoyer la revue de l'AFFCE ou bien les Communications de l'Association;
2. De tenir à jour les listes de diffusion pour les membres et les sympathisants.

Mesures de sécurité

Les données personnelles traitées par l'AFFCE ne sont en aucun cas transmises à d'autres destinataires, ni avec ni sans contrepartie financière. Les personnes ayant besoin de connaître ces données signent un accord de confidentialité⁷ et s'engagent sur des chartes déontologiques. Ce traitement n'est pas sous-traité.

Catégories de personnes concernées

Fonctionnaires et agents des Institutions européennes et autres organismes internationaux, actifs ou retraités, de nationalité française et/ou sympathisants.

Catégories de données à caractère personnel

Les données gérées sont :

- Adresses courriel professionnelles et/ou privées

Durée de conservation des données

Les données sont conservées durant toute la durée où l'adresse courriel reste valable.

⁷ <http://www.affce.eu/lettres/information-pratique-cotisation>

Base légale : article 6(a) ; 6(f) ; article 9.2(d)⁸ ; article 14 et 14.5(b) du RGPD

La fourniture des données est à caractère contractuel. La personne concernée est tenue de fournir ces données à caractère personnel pour recevoir les informations.

L'AFFCE compile également pour son usage exclusif des listes de diffusion à partir des informations qu'elle recueille lorsqu'elle organise des événements (conférences, événement convivial, coaching, etc.), contacte des groupes de personnes, a connaissance d'informations largement publiées. Dans ce cas, ces données n'ont pas été collectées auprès de la personne concernée.

Ce processus se déroule dans le cadre de la liberté associative, qui suppose que l'Association puisse diffuser largement ses communications.

Droits relatifs à vos données personnelles⁹

La personne dispose d'un droit d'information, d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles la concernant. Elle dispose également d'un droit d'opposition au traitement de ses données, pour des motifs légitimes. Pour exercer ses droits, l'utilisateur doit adresser un courriel au webmaster (affce@ec.europa.eu) en accompagnant sa demande d'une copie d'un titre d'identité signé¹⁰.

Pour exercer ses droits, la personne peut utiliser le mécanisme de désabonnement fourni sur le site web de l'AFFCE (<http://www.affce.eu/rgpd-privacy>).

Réclamation auprès d'une autorité de contrôle ou recours juridictionnel

L'autorité de contrôle est la CNIL.

CNIL¹¹, 3 Place de Fontenoy - 75334 Paris CEDEX 07, France. La personne a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de cette Autorité. La personne a le droit à un recours juridictionnel devant les tribunaux français.

⁸ Pour autant que l'on puisse considérer qu'une association de fonctionnaires européens français relève de l'art. 9 du RGPD.

⁹ Art. 15 à 21, RGPD sauf le 20

¹⁰ Après vérification, les données en question, incluant les données qui font l'objet de la suppression, seront effacées dans les délais prévus.

¹¹ <https://www.cnil.fr/>